

BULLETIN MUNICIPAL



CLAIRAVAU



2014



**En ce début d'année, élus et personnel communal se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Puisse cette année nouvelle vous apporter santé, bonheur et prospérité.*

-2014, année des élections municipales, c'est le dernier bulletin que je rédige. Depuis 37 ans vous avez toujours été une large majorité à me témoigner votre confiance et je vous en remercie. Je veux également remercier tous les conseillers municipaux qui, au fil de ces six mandats m'ont accompagné dans toutes les prises de décisions pour l'avenir de Clairavaux.

-Un grand merci à Jean Detaix, élu depuis 1965 et adjoint depuis 1967. Il répond toujours présent à toutes nos sollicitations. Bénévolement, soit avec son matériel, soit par ses talents de menuisier et de bricoleur il a évité à notre collectivité, bien des dépenses.

-Merci aussi à Chantal Grégoire, notre dévouée secrétaire qui a toujours à cœur de faire aboutir nos dossiers. J'ai aussi une pensée pour tous les conseillers qui ont siégé à mes côtés et qui sont aujourd'hui disparus : Gisèle Devaux, Odette Georget, Marcel Broudisout, Jean Coignoux, Jacques Durand, Henri Labas, Antoine Lainé, Roger Lecout, Roger Mombellet et Thérèse Panet notre secrétaire jusqu'en 1985. Mais pas de nostalgie, la vie continue et une nouvelle équipe municipale sera désignée les 23 et 30 mars prochains. Elle aura les coudées franches pour agir : la dernière annuité d'emprunt que nous avons souscrit a été remboursée en janvier 2013. La commune a des taux d'imposition parmi les plus bas et aucune dette. Laurence Boyer, adjointe depuis 2008, conduira une liste. Je lui accorde toute ma confiance et mon soutien.

-Pour les élections la législation a changé, ne seront comptabilisées que les voix en faveur des candidats déclarés en sous-préfecture avant le 6 mars. De plus, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour chaque électeur. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les électeurs ne désigneront pas les délégués communautaires, ce sera obligatoirement les premiers du tableau du conseil municipal (maire et adjoint). *Cf annexe*

*Durant l'année 2013: les travaux dans le bourg ont été poursuivis. Suite à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, tous les raccordements ont été réalisés et câbles et poteaux ont disparu du paysage.

L'entreprise Magne a refait les joints des murs de soutènement devant la mairie. L'escalier entre la cour et le monument a été entièrement repris. Le préau démoli, l'accès à la mairie a pu être élargi et un mur neuf délimite la cour.

Le pilier d'angle n'a tenu que quelques jours : des camions militaires installés sans autorisation devant la mairie, (trouvant qu'une entrée de 10 m de large était trop étroite !) l'ont écroulé. Une procédure mobilisant notre assurance est en cours.

L'équipe de l'Association Horizon Jeunes, encadrée par Thierry Lefort, a terminé le caniveau en pierres délimitant la place de l'église.

Nous lui avons également confié la remise en état du puits des Gasnes, détruit par un transporteur et les aménagements nécessaires à l'alimentation en eau du moulin de Louzelergue. Le chargé de mission du parc régional qui suivait le dossier du moulin a quitté son poste avant l'aboutissement des démarches.

Forêts sectionnales et communales : Les parcelles que nous avons achetées à Taix ont été plantées au printemps avec des mélèzes, douglas et chênes par l'entreprise Georget de La Nouaille. Un dégagement a été nécessaire dans les zones où les fougères risquaient de nuire aux jeunes plants.

D'importants dégâts dus aux chevreuils nécessiteront un regarni au printemps. Les cours du hêtre ayant progressé en début d'année, nous avons pu vendre les bois de la section du bourg pour dégager les plants issus de la régénération naturelle. Un cloisonnement a été nécessaire pour ouvrir le chantier. Il faudra maintenant procéder à une sélection des jeunes pousses.

Des coupes d'éclaircies ont été réalisées dans les sapins des sections du bourg et de Laveix - Les Gasnes

Eglise : Après plusieurs pannes, la pendule de commande de sonnerie a dû être remplacée. La nouvelle est équipée d'un système de mise à l'heure automatique.

Chapelle de Boucheresse : Suivant les préconisations de l'architecte des bâtiments de France, nous avons consulté plusieurs entreprises pour la réfection des extérieurs. L'Entreprise Mérigot de Néoux a été la moins disante. Les travaux ont été terminés en fin d'année.

Mairie : Dans le cadre de la dématérialisation, de plus en plus de documents sont transmis entre administrations et collectivités via internet. Mais c'est à la Mairie qu'il incombe davantage de travail (scan, édition, transmission...), ces nouvelles procédures nécessitent donc du matériel performant. Pour cela nous avons remplacé l'ancien photocopieur en fin de garantie pour un modèle possédant plus de fonctionnalités.

Travaux routiers : Les travaux de revêtements confiés au parc départemental pour l'année 2013 (un tronçon entre Bauvy et Louzelerque, un autre entre Taix et Abbas et un troisième entre Raynaud et Laveix) n'ont pas été réalisés; ils le seront au printemps. Souvent ces dernières années, cette entreprise a effectué les programmes de deux années avec un seul déplacement.

Numérotation des maisons : Les plaques devraient être installées prochainement par l'employé municipal.

Emploi : Depuis le 15 mai, nous employons Jean-Luc Simonet. Nous avons souscrit un contrat (CUI) de 18 mois renouvelable, pour une durée de travail de 20 heures par semaine.

Achats et ventes de terrains : Ayant eu l'accord de la SAFER, nous avons pu acquérir le terrain de Thierry Gross situé derrière la maison de Madame Thérèse Cumant. Nous disposons maintenant de 3 lots constructibles à vendre moyennant 2€ le m².

Le premier lot vendu dans le haut du bourg est aujourd'hui occupé par une maison à ossature bois et nous avons accueilli avec plaisir Monsieur et Madame Trimoulet et leurs deux enfants.

Les Rieux : Une partie du village a été envahie à plusieurs reprises par les eaux, lors de violents orages. Sur les conseils d'un agent de la DDT nous avons contacté une entreprise afin de disposer des blocs de pierre dans les ruisseaux très encaissés en amont du village. Cet enrochement devrait freiner la vitesse de l'eau, la filtrer et éviter l'obstruction des passages busés. Pour effectuer ces travaux l'accord du technicien des milieux aquatiques est nécessaire, un rendez-vous est prévu prochainement sur les lieux.

Fête de fin d'année : Cette année c'est le 14 décembre que nous avons convié tous les retraités, leurs conjoints, les enfants jusqu'à l'entrée en 6ème et leurs parents, à venir partager dans un moment de convivialité, le repas préparé par l'auberge Felletinoise.

Le père Noël n'a pas oublié les enfants et les personnes âgées de plus de 70 ans qui n'ont pu se déplacer, ont reçu une corbeille de friandises.

Etat Civil: *En 2013, nous avons enregistré deux naissances:*

*Mathias Forest, né le 04 mai 2013

*Pauline Guinot née le 08 septembre 2013.

Mais également, plusieurs personnes nous ont quitté:

- Raymonde Pointillat, décédée le 15 janvier 2013
- Cécile Labas, décédée le 10 mars 2013
- Eliane Grégoire, décédée le 27 mai 2013
- Thérèse Panet, décédée le 10 juillet 2013
- Henriette Chauvet, décédée le 13 novembre 2013.

Succès sportifs: Courant 2013, Marie-Jeanne SIMONS, Josette et Jean-Marc SALVADORI se sont distingués dans leurs compétitions respectives (voir en annexe leur palmarès).

Communauté de communes :

*L'EHPAD qui a ouvert ses portes le 7 janvier est complet depuis l'été. 25 personnes sont au service des 40 pensionnaires. L'établissement a été inauguré en juin par Madame Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées.

*La maison médicale, située dans le bas de La Courtine est en cours de construction. Tous les professionnels de santé pourront s'y installer et mutualiser, s'ils le souhaitent, certains services. Un studio pour loger les remplaçants est prévu.

*sur la zone d'activités de St Martial Le Vieux, mise à disposition de la com com par la commune, le centre d'engraissement de jeunes bovins va enfin voir le jour. Il sera conforté par une unité de méthanisation (production d'électricité) qui utilisera les fumiers et financera l'achat de paille. L'ensemble devrait créer quelques emplois et ouvrir l'accueil à d'autres entreprises susceptibles d'utiliser la chaleur produite.

*sur le site de Feniers, nous n'avons pas trouvé d'utilisateurs pour les bâtiments mais le terrain va être occupé par une ferme photovoltaïque (panneaux au sol) qui versera une redevance à la com com.

Fin 2013, la communauté de communes des sources de la Creuse qui regroupaient 13 communes, en a perdu 2. Croze et Gioux ont rejoint le « grand sud » Aubusson-Felletin-Gentioux.

A partir des élections municipales , le conseil communautaire sera composé de 23 membres au lieu de 30 :

Beissat et Malleret : 1 délégué

Clairavaux - Feniers - Magnat - Le Mas d'Artiges - Poussanges - St Martial Le Vieux - St Merd La Breuille - St Oradoux de Chirouze : 2 délégués

et La Courtine : 5 délégués.

Parmi tous ces redécoupages, l'annonce préfectorale de modifier le territoire des cantons nous préoccupe. La Creuse qui compte actuellement 27 cantons (27 conseillers généraux) devrait passer à 15 avec chacun 2 conseillers (une femme et un homme).

Il paraissait plus logique de réunir notre canton à celui de Felletin, mais la solution retenue est de créer une vaste entité composée des cantons de La Courtine, Crocq et Auzances avec cette dernière commune comme chef-lieu !

Les mois qui viennent seront décisifs.

Bonne année 2014 à nos chers Clairavalois.

LE MAIRE: René FOREST.



6 jours du Luc en Provence



La transe Gaule (1190 km)

PALMARES DE MARIE-JEANNE SIMONS

<u>Année 2013</u>		Marie-Jeanne SIMONS	
Mois	Kms	Courses	Classements
Janvier:	327		
Février:	328		
Mars:	305		
Avril:	389	24h ST FONS 142,577 kms	5ème F - 1ère VF2
Mai:	679	6 JOURS 536 kms	3ème F - 1ère VF2
Juin:	388	24 H ALBI 157,614 kms	4ème F - 1ère VF2
Juillet:	1179	*L, INTEGRALE 1023 kms	2ème F - 1ère VF2
Août:	1225	*TRANSE GAULE 1190 kms	5ème F - 1ère VF2
Septembre:	226		
Octobre:	374		
Novembre:	348		
Décembre:	339	LE SOLSTICE 102 kms	2ème F - 1ère VF2
<i>*Réussite féminine de l'enchaînement de 2 courses de plus de 1000 kms</i>			
Kilomètres parcourus en compétition en 2013: 3152 kms		Calendrier 2014	
Kilomètres parcourus en entraînement: 2955 kms		Avril: Championnat de France de 24 h	
Total 2013 : 6107 kms		Juin: Milkil (1000 kms)	
Total de 1998 à 2013 : 56880 kms		Juil: Etoile Savoyarde (350 kms)	
		Juil: Loire Intégrale (1023kms)	
		Août: Transe-Gaule (1190 kms)	

EPREUVES SPORTIVES A MOTO

Voici l'honorable palmarès de Josette et Jean-Marc SALVADORI

*Josette SALVADORI, pour sa première année de compétition à moto a frappé un grand coup, elle a obtenu les titres de
- 1^{ère} pilote féminine au Championnat du Limousin et - 4^{ème} pilote féminine au Championnat de France

*-Jean-Marc SALVADORI, quant à lui, multiplie les succès:

- 2^{ème} pilote lors du Championnat du Limousin et - 14^{ème} pilote lors du Championnat de France sur 639 participants.

Pour 2014, ils ne participeront pas au championnat, mais se prépareront avec enthousiasme pour l'année 2015.

Nous les félicitons et les encourageons pour la suite.





Le Mot de l'ACCA

Le président, les membres du bureau et du conseil d'administration de l'ACCA de Clairavaux ainsi que tous les chasseurs vous souhaitent leurs meilleurs voeux et une très bonne année 2014.

Le bureau de l'ACCA a été modifié de 2 membres, le président est actuellement Fabien Thomas et la trésorière est Nathalie Lauby. Nous remercions les précédents président et trésorier pour le travail qu'ils ont accompli pour l'ACCA et pour l'ensemble des chasseurs.

La saison 2013-2014 a vu une augmentation des cartes de sociétaires ; à savoir :

-de 28 la saison 2012-2013, elles sont désormais à 42 pour la saison 2013-2014 dont 10 cartes de non-proprétaires comme les années précédentes.

Nous regrettons que tous les chasseurs ne participent pas ou trop peu souvent aux battues organisées les samedis et les dimanches, tous les chasseurs sont les bienvenus.

La saison 2013-2014 se termine, nous pensons clore les plans de chasse sauf peut-être pour le chevreuil car cette population est en légère baisse.

Comme toutes les associations de chasse nous avons des dépenses de plus en plus importantes et pour boucler notre budget et pouvoir laisser les cartes à un tarif raisonnable nous organisons 2 manifestations, comme les années précédentes, la présence de tous les chasseurs est souhaitée!

Le 08 mars 2014 à 14 Heures

Le concours de belote avec de nombreux lots de valeur, la plupart offerts par les chasseurs. A partir de 19 Heures, pour clore la soirée, nous proposons une soupe à l'oignon suivie de tripes et légumes.

Le 12 juillet 2014 à 19 Heures

Le repas steak de biche, prélevé sur le territoire de Clairavaux, cuit et mijoté avec passion par les chasseurs et certains - certaines non-chasseurs.

Nous remercions toutes les personnes qui participent aux manifestations ainsi que tous les propriétaires et les agriculteurs.





ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin pluri nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes des sources de la Creuse dont le siège est situé à LA COURTINE, par 2 conseillers communautaires.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la sous-préfecture d'Aubusson.

A V I S A U X É L E C T E U R S

Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

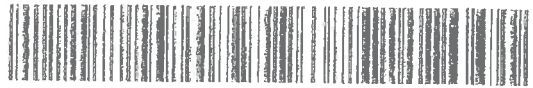
LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES

non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus

ne seront pas admis à prendre part au scrutin



Accessible 24h/24h et 7 jours sur 7
Service + : suivi en ligne, foire aux questions...



DIRECTION DU COURRIER
ETABLISSEMENT DE AUBUSSON PDC1

132713 467 455 1/1 1
RENE FOREST
BOUCHERESSE
23500 CLAIRAUX

Pour tout contact : 3631*
Votre référence dossier : 23767805

Le 31 décembre 2013

Monsieur,

Par votre démarche du 31 décembre 2013, vous nous faites part de votre mécontentement car vous n'avez pas reçu de courrier pour la journée d'hier.

Je comprends les désagréments que vous évoquez. Sensible à la qualité de nos services, j'ai interrogé mon équipe. Il s'avère qu'une circonstance exceptionnelle ne nous a pas permis d'assurer la distribution du courrier sur votre secteur pour cette journée

À la suite de cet événement, la distribution a repris son cours normalement. Je tiens d'ailleurs à vous assurer de notre volonté de vous apporter une distribution de qualité. Aussi, je vous remercie de nous conserver votre confiance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Forest, l'expression de mes salutations distinguées.

JEAN PIERRE GRANDET

- COPIE POUR INFORMATION AUX HABITANTS -

Les conseillers INFO ENERGIE vous informent ...



Envie de construire une maison ? Réduisez les impacts à l'amont.

Se préoccuper de réduire les dépenses d'énergie, d'eau, les nuisances sonores, les pollutions... dès la conception de la maison permet de réaliser les travaux nécessaires au moindre coût et avec efficacité. Depuis janvier 2013, la **RT 2012** exige pour toute construction neuve une consommation d'énergie inférieure à un seuil donné. Dans notre région, si vous construisez à moins de 400m d'altitude, votre consommation ne devra pas dépasser **60 kWh/m²/an**. Les habitations construites au-delà de cette altitude sont autorisées à aller jusqu'à **65 kWh/m²/an**. Encore plus performantes, les maisons à énergie positive produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

Lorsque vous la concevez

Plusieurs points à envisager à l'amont de la construction d'une maison



Réduire le coût du chauffage (maison et eau sanitaire)

En valorisant les apports gratuits du soleil en chaleur et lumière

- 1 façade principale au sud, avec de grandes fenêtres et une véranda, donnant sur les pièces à vivre
- 2 murs à forte inertie thermique restituant la nuit la chaleur captée dans la journée

En réduisant les pertes de chaleur

- 3 isolation performante (toit, plancher, murs, vitrages) et réduction des ponts thermiques
- 4 maison compacte
- 5 protection contre les vents (toiture basse du côté des vents dominants ou froids et humides)
- 6 espaces tampon (garage, buanderie, chaudière, placards...) au nord et à l'ouest
- 7 ouvertures réduites à l'ouest et à l'est, absentes au nord
- 8 circuit de distribution d'eau chaude court et calorifugé pour éviter le refroidissement dans les canalisations

En utilisant une (ou des) énergie(s) renouvelable(s) et/ou bon marché pour se chauffer et chauffer l'eau sanitaire

- 9 capteurs solaires thermiques

Éviter les surchauffes l'été

En limitant la pénétration du soleil d'été

- 10 toit débordant protégeant les baies vitrées du rayonnement solaire, en été

- 11 plantation d'arbres à feuilles caduques pour ombrager la façade en été
- 12 toit de la véranda non vitré et muni d'ouvrants
- 13 stores ou volets extérieurs

En ventilant la maison la nuit

- 14 toit de la véranda muni d'ouvrants de taille suffisante pour évacuer la chaleur en excès et favoriser la circulation d'air frais la nuit

Économiser l'eau

En prévoyant la récupération de l'eau de pluie

- 15 récupération de l'eau de pluie

Permettre et valoriser la gestion des déchets

En facilitant leur tri et leur stockage

- 16 dans la cuisine, place suffisante prévue pour plusieurs poubelles de tri
- 17 local à poubelles suffisamment grand pour faciliter le tri

En utilisant des matériaux de construction qui peuvent être réutilisés ou recyclés, ou qui proviennent de matériaux recyclés

Avoir une maison saine

En choisissant des matériaux de construction et de décoration qui respectent votre santé

En privilégiant les matériaux de construction qui respirent et régulent naturellement l'humidité

Agence Nationale des Fréquences

Le 21 janvier 2014, 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT arrivent chez VOUS

Depuis le 12 décembre 2012, la TNT compte 6 nouvelles chaînes HD gratuites:

6ter

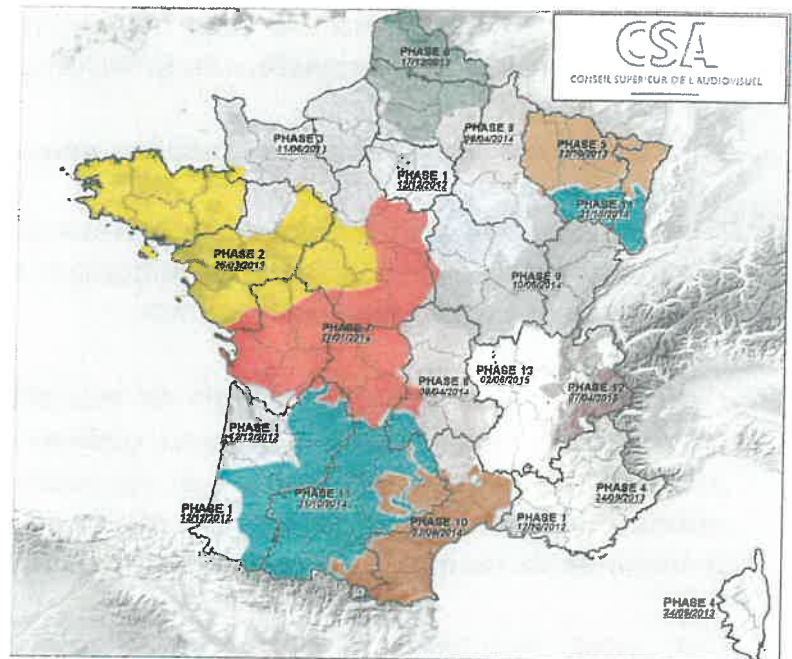
Chérie 25

HD1

L'EQUIPE 21

RMC

25



Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, le déploiement de ces nouvelles chaînes se fait phase par phase, selon un calendrier défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (voir carte ci-dessus).

Si vous recevez la télévision par une parabole, par l'ADSL, la fibre optique ou par le câble, vous pouvez, selon les cas, déjà accéder à ces nouvelles chaînes.

Que va-t-il se passer le 21 janvier prochain?

Le 21 janvier prochain s'ouvrira la septième phase de déploiement, qui concernera principalement les régions Centre (hormis les départements de l'Indre et Loire, du Loir et Cher desservis depuis le 26/03/2013, et l'Eure et Loir desservi depuis le 11/06/2013). Poitou-Charentes et Limousin (certaines communes du Cantal et de la Dordogne). Si vous résidez dans ces zones et que vous recevez la télévision par une antenne râteau, **vous pourrez ainsi accéder aux 6 nouvelles chaînes gratuites dès le 21 janvier prochain.**

Il est important de noter que **seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.** Pour savoir si votre téléviseur est compatible HD, vous pouvez vérifier si vous recevez déjà Arte HD sur le numéro 7 ou le numéro 57 (en fonction de votre équipement). Si c'est le cas, alors votre récepteur permet de recevoir n'importe quelle chaîne HD (TF1 HD, France 2 HD et M6 HD, ainsi que les six nouvelles chaînes HD). Dans le cas contraire, l'achat d'un nouveau téléviseur n'est pas indispensable : un adaptateur TNT HD externe branché à votre téléviseur actuel suffira pour bénéficier des programmes HD précités.

Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes nationales gratuites de la TNT quelques jours avant le 21 janvier.

Que faut-il faire ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer **une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT** ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.

Si vous n'effectuez pas cette manipulation, vous risquez de ne plus recevoir certaines chaînes de la TNT.

Si vous résidez en habitat collectif, vous devez contacter votre syndic dès à présent pour vous assurer que l'antenne de réception collective a bien été adaptée pour l'arrivée des nouvelles chaînes de la TNT.

Que faire en cas de perte durable de réception de la télévision ?

En raison des modifications techniques opérées sur les émetteurs de télévision, il est possible que certains téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau doivent adapter leur matériel, **soit en adaptant leur antenne, soit en passant à un mode de réception alternatif (Satellite, Adsl, fibre optique ou câble).**

Des aides financières sont prévues et attribuées par **l'Agence nationale des fréquences (ANFR) :**

adaptation de l'antenne vers un autre émetteur

Aide d'un montant maximal de **120€ TTC**

passage à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau

(Satellite, ADSL, fibre optique, câble)

Aide d'un montant maximal de **250 euros TTC**

Les résidences principales et secondaires sont éligibles, en habitat individuel ou collectif.

Comment s'informer ?

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficultés pour capter les chaînes après le 21 janvier, contactez l'**ANFR** :

Par téléphone : au 0970 818 818

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

Des informations sur l'arrivée des nouvelles chaînes sont également disponibles sur le site du CSA : **www.csa.fr/r7-r8**



**■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans
à compter du 1^{er} janvier 2014**

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Protégez votre domicile



- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
 - SFR : 10 23
 - Orange : 0 800 100 740
 - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

